

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 1^{er} JUILLET 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'article 13 du décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) ;

Vu l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics (NOR : ECOE2411446) du 7 mai 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'université Clermont Auvergne détient des participations dans 4 sociétés : CNEP, CIDECO, Clermont Auvergne Innovation (CAI) et BIOVALO.

Les critères listés à l'article L123-16-2 du code de commerce sont remplis pour consolider les comptes des entités : le nombre moyen de salariés permanents est supérieur à 250 ; le montant hors taxe du chiffre d'affaires et des produits de fonctionnement y compris les subventions est supérieur à 48 millions d'euros ; le montant total du bilan est supérieur à 24 millions d'euros. Par ailleurs, une entité consolidée entre dans le périmètre de consolidation si l'organisme consolidant prend directement ou indirectement des participations selon un critère de contrôle ou d'influence notable.

Le contrôle est exclusif notamment lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote d'une autre entité. Pour l'exercice 2024, c'est le cas des filiales CIDECO (100%), CAI (99,28%) et CNP (94.17%).

La société BIOVALO n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation car le pourcentage des droits de vote détenus est inférieur à 20% permettant de caractériser une influence notable de l'université (11.06%).

L'intégration des trois filiales dans la consolidation est globale.

Conformément à l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés, les comptes de la fondation universitaire ne sont pas intégrés dans le périmètre de la consolidation.

Après avoir réalisé les opérations de consolidation des comptes : cumul des comptes individuels, élimination des opérations réciproques, élimination des titres de participation et répartition des fonds propres et des capitaux propres entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires, les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024 se traduisent par un déficit de – 3 628 826 € pour un actif net de 807 376 273€.

Vu les documents transmis par voie électronique ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les comptes consolidés 2024, tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 1

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 1 juillet 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CA_20250701_03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2024**



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. ETATS FINANCIERS..... | 4 |
| 1.1. Bilan Consolidé..... | 4 |
| 1.2. Compte de résultat consolidé..... | 5 |
| 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé..... | 6 |
| 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)..... | 8 |
| 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION | 9 |
| 2.1. Référentiel comptable..... | 9 |
| 2.2. Modalités de présentation..... | 9 |
| 2.3. Modalités de consolidation | 9 |
| 2.3.1. Activités du groupe..... | 10 |
| 2.3.2. Filiales..... | 10 |
| 2.3.3. Liste des entreprises consolidées..... | 10 |
| 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation..... | 10 |
| 2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt..... | 10 |
| 2.4. Evénements significatifs | 11 |
| 2.5. Evénements postérieurs à la clôture..... | 14 |
| 2.6. Comparabilité des exercices..... | 14 |
| 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées..... | 14 |
| 2.6.2. Comparabilité des comptes..... | 15 |
| 2.7. Méthodes et règles d'évaluation | 15 |
| 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN | 27 |
| 3.1. Ecart d'acquisition..... | 27 |
| 3.2. Immobilisations incorporelles | 28 |
| 3.3. Immobilisations corporelles | 29 |
| 3.4. Immobilisations financières..... | 30 |
| 3.5. Ventilation des créances par échéance | 31 |
| 3.6. Titres non consolidés | 31 |
| 3.7. Stocks..... | 31 |
| 3.8. Valeurs mobilières de placement..... | 31 |
| 3.9. Provision pour risques et charges..... | 32 |
| 3.10. Emprunts et dettes financières | 32 |
| 3.11. Ventilation des dettes par échéance..... | 33 |
| 3.12. Impôts différés..... | 33 |
| 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT | 34 |
| 4.1. Produits sans contrepartie directe..... | 34 |
| 4.2. Produits avec contrepartie | 34 |
| 4.3. Autres produits de fonctionnement | 34 |
| 4.4. Achats consommés | 35 |
| 4.5. Charges de personnel..... | 35 |
| 4.6. Autres charges de fonctionnement | 35 |
| 4.7. Impôts et taxes | 36 |
| 4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif | 36 |
| 4.9. Résultat financier | 37 |
| 4.10. Impôts sur les bénéfices | 37 |
| 4.11. Preuve d'impôt..... | 38 |
| 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN | 39 |
| 5.1. Engagements donnés..... | 39 |

| | |
|---|-----------|
| 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES | 40 |
| 6.1. Honoraires des commissaires aux comptes..... | 40 |
| 6.2. Effectif moyen..... | 40 |

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

| <i>ACTIF</i> | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 469 | 1 626 |
| Immobilisations corporelles | 296 539 | 297 950 |
| Immobilisations financières | 357 557 | 321 677 |
| Actif Immobilisé | 655 565 | 621 252 |
| Stocks et en-cours | 2 075 | 1 910 |
| Clients et comptes rattachés | 10 289 | 13 768 |
| Autres créances | 31 481 | 42 700 |
| Valeurs mobilières de placement | 650 | 131 |
| Disponibilités | 107 059 | 106 973 |
| Actif circulant | 151 555 | 165 482 |
| Comptes de régularisation actif | 257 | 325 |
| Total de l'actif | 807 376 | 787 059 |

| <i>PASSIF</i> | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Financements reçus de l'Etat | 132 338 | 138 751 |
| Autres financements reçus | 61 275 | 59 968 |
| Réserves consolidées | 159 368 | 161 913 |
| Résultat consolidé | -3 629 | -1 096 |
| Intérêts minoritaires | 52 | 68 |
| Fonds propres | 349 404 | 359 604 |
| Provisions | 1 962 | 2 162 |
| Emprunts et dettes financières | 367 285 | 332 066 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 11 696 | 16 839 |
| Autres dettes | 71 063 | 69 779 |
| Dettes | 450 043 | 418 684 |
| Comptes de régularisation passif | 5 967 | 6 610 |
| Total du passif | 807 376 | 787 059 |

1.2. Compte de résultat consolidé

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits | 343 133 | 332 557 |
| - Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés) | 304 092 | 299 815 |
| - Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services) | 38 172 | 31 156 |
| - Autres Produits de fonctionnement | 869 | 1 586 |
| Charges de fonctionnement | -332 234 | -321 425 |
| - Achats consommés | -201 | -129 |
| - Charges de personnel | -269 950 | -261 703 |
| - Autres charges de fonctionnement | -62 083 | -59 593 |
| Charges d'intervention | -14 818 | -13 760 |
| Impôts et taxes | -3 516 | -3 411 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -22 622 | -21 993 |
| Reprise de financement rattaché à un actif | 11 321 | 11 644 |
| Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -3 919 | -2 628 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 13 | 1 472 |
| Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -3 906 | -1 156 |
| Charges financières | -298 | -345 |
| Produits financiers | 126 | 90 |
| Résultat financier | -172 | -255 |
| Impôt sur les résultats | 447 | 326 |
| Résultat net des entités intégrées | -3 632 | -1 084 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -3 632 | -1 084 |
| Intérêts minoritaires | 3 | -12 |
| Résultat net (part du groupe) | -3 628 | -1 096 |

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|----------------|----------------|
| RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES | -3 632 | -1 084 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | 10 998 | 7 261 |
| - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises | 10 930 | 8 301 |
| - Variations des impôts différés | | |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôts | 67 | -1 039 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 8 368 | 8 567 |
| - Variation des stocks liée à l'activité | -165 | -372 |
| - Variation des créances liées à l'activité | 19 935 | 3 982 |
| - Variation des dettes liées à l'activité | -11 402 | 4 957 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ | 15 734 | 14 744 |
| Acquisitions d'immobilisations | -57 527 | -36 551 |
| Cessions d'immobilisations, net d'impôt | 38 | 1 497 |
| Incidence des variations de périmètre | | -3 083 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -57 489 | -38 136 |
| Subventions reçues | 6 214 | 15 881 |
| Émissions d'emprunts | 35 846 | 187 |
| Remboursements d'emprunts | -640 | -693 |
| Autres opérations | | |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 41 420 | 15 374 |
| ENCAISSEMENTS | -5 169 | -8 653 |
| DÉCAISSEMENTS | 6 097 | 7 638 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS | 928 | -1 015 |
| Variation de trésorerie | 593 | -9 033 |
| Trésorerie d'ouverture | 107 067 | 116 100 |
| Trésorerie de clôture | 107 660 | 107 067 |

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

Les fonds en caisse et soldes bancaires ;

Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;

Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.

Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.

Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.

Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidences des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

| | Situation à l'ouverture | Correction à l'ouverture | Affectation du résultat n-1 | Résultat n | Variation des subventions d'investissement/des FEA non rattachés à un actif | | Variation des subventions d'investissement/des FEA rattachés à un actif | | Variations de périmètre | Situation à la clôture |
|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------|---|------------|---|----------------|-------------------------|------------------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution | Augmentation | Diminution | | |
| | | | | | | | | | | |
| Financements reçus de l'État par l'organisme consolidant | 138 751 | | | | -335 | 22 | | -6 101 | | 132 338 |
| Autres financements reçus | | | | | | | | | | |
| - de l'État | | | | | | | | | | |
| - d'autres entités | 59 968 | | | | 6 456 | 488 | 92 | -5 731 | | 61 275 |
| Réserves consolidées | 161 913 | -1 448 | -1 096 | | | | | | | 159 368 |
| Résultat de l'exercice | -1 096 | | 1 096 | -3 629 | | | | | | -3 629 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Total fonds propres (part du groupe) | 359 536 | -1 448 | | -3 629 | 6 122 | 511 | 92 | -11 832 | | 349 352 |
| Intérêts minoritaires | 68 | | | -3 | | | | | -13 | 52 |

Passage de l'instruction 08-017-M9 à l'instruction GCP-24-0013

Afin de neutraliser l'effet du changement des normes de consolidation, nous avons choisi de présenter les états financiers selon la méthode prospective, au 1er janvier 2024.

Nous présentons l'impact du passage à l'instruction GCP-24-0013 en détail à la section 2.7

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

| Entité | Pourcentage | | Type de contrôle | Méthode de consolidation |
|------------------------------|-------------|---------|---------------------------------------|--------------------------|
| | contrôle | intérêt | | |
| UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE | | | Société tête de groupe - consolidante | |
| CNEP | 100,00% | 100,00% | Contrôle exclusif | Intégration globale |
| CIDECO | 100,00% | 100,00% | Contrôle exclusif | Intégration globale |
| CLERMONT AUVERGNE INNOVATION | 99,28% | 99,28% | Contrôle exclusif | Intégration globale |

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2024, les pourcentages de contrôle et d'intérêt de l'entité CLERMONT AUVERGNE INNOVATION est passé de 98,99% à 99,28%.

2.4. Événements significatifs

► Présentation de l'Établissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont Auvergne a pris fin au 1^{er} janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies), était constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

À compter du 1^{er} janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Jusqu'au 31 décembre 2023, il partageait et coordonnait certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Le décret du 7 décembre 2020 a été modifié par le décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024 pour accueillir l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand comme établissement-composante. Des modifications institutionnelles sont également apportées, relatives notamment aux prérogatives du président, à la création d'un directoire élargi aux représentants des établissements associés à l'Université Clermont Auvergne, à la composition et aux missions du directoire et aux compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche. Il est également désormais prévu la préparation par le président d'Université Clermont Auvergne d'une synthèse des documents budgétaires de l'UCA et de ses établissements-composantes en s'appuyant sur les notes établies par les ordonnateurs de chaque établissement-composante.

Les établissements-composantes conservent leur autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec leur propre direction et leur propre conseil d'administration) mais s'engagent à suivre et à mettre en oeuvre les orientations et les politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les nouveaux statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été approuvés par les six instituts de l'EPE, par l'ENSACF et par la délibération n°2023-11-10-02 du 10 novembre 2023 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne ; ils sont annexés au décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024.

L'EPE est composé de l'ENSACF et des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management.
- Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement.
- Institut Sciences.
- Institut Universitaire de Technologie.
- Clermont Auvergne INP, établissement -composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- la bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne (BU)
- le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- le service université culture (SUC)
- le service de santé au travail (SST)
- le Pôle Santé handicap étudiant,

- l'Espace Accueil Etudiants,
- la CAP Europe,
- le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- le Collège des Ecoles Doctorales (CED),
- Le Centre EURAXESS Auvergne (CEA),
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne PEPITE,
- le Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- le Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)
- la Maison pour la Science en Auvergne (MPSA)

➤ Les autres caractéristiques :

- Un patrimoine en partie dévolu :

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.

- Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE (Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgro Sup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales.

Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 a octroyé à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOB53 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 20-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n° ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1er transfert définitif a été effectué le 1er avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée.

Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ était soumis à la condition que l'INP Clermont Auvergne soit pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Cette intégration a été réalisée par la publication du décret n°2024-3 du 2 janvier 2024. Le second transfert a donc été effectué en 2024. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1er versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement en l'absence de schémas de comptabilisation précis arrêtés par l'Etat.

- Clermont Auvergne Innovation (CAI) :

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99,28 % du capital.

L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

- Les principaux projets en cours de réalisation :

- Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR de 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».

- Dans le cadre du programme CAP I-TERR financé au titre du PUI, l'UCA est chef de file du consortium dont les fondateurs sont : l'UCA, le CNRS, INRAE, IRD, CAI, INP Clermont Auvergne, VetAgro Sup et le CHU Gabriel Montpied. L'objectif du programme est :

- d'accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site ;

- d'augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets, notamment par la création de start-ups deeptech.

Montant de la subvention : 4 M€.

- Le Projet Cap GS retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) » du PIA3 ; il rassemble sept filières en Master et Doctorat autour des thématiques sur les enjeux sociétaux tels que le développement international et la production durable, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels « concevoir des nouveaux modèles de vie et de production durable » ; montant de l'opération : 16.24 M€ ; financement 12 M€.

- Le projet CAP ART a été retenu dans le cadre de l'AAP IDÉES du PIA III. Il a pour objectif de développer des projets partenariaux à forte visibilité sur les départements auvergnats, à partir des campus territoriaux de l'Université Clermont Auvergne ; montant de l'opération : 3 M€ ; financement : 3 M€.

- Dans le cadre du Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) financé par l'ANR à hauteur de 1.58 M€, le projet structurant CAP RUPTURE coordonné par CAP Europe, rassemble l'EPE UCA, le CNRS, l'INSERM, INRAE et VetAgro Sup ; ce projet a pour objectif de structurer pour le site Clermont Auvergne un guichet Europe au périmètre transversal pour l'accompagnement des porteurs de projets européens, de développer des actions de réseautage et de détection d'opportunités pour améliorer la participation du site dans les réseaux d'influence et de structurer un « Parcours vers l'Europe » en proposant des mesures incitatives aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UCA.

- Le projet FAMOUS : il a été retenu dans le cadre de la 1ère vague de l'AMI CMA ; il est porté par l'UCA sur le campus d'Aurillac. Labellisé « Compétences et Métiers d'Avenir » dans le cadre du programme France 2030, il vise à développer la formation en lien avec les entreprises du territoire dans le domaine de la microbiologie industrielle et de la fermentation. Montant du financement : 1.83 M€

- Le projet France ORBIMOB : retenu dans le cadre du Volet 2 de l'AMI CMA, il a pour objectif l'émergence de nouvelles mobilités durables à différentes échelles sur les territoires urbains, périurbains et ruraux ;

il s'articule autour de quatre grandes thématiques : transitions technologique et juridique, infrastructures de mobilités, relations entre mobilité et territoires, ainsi que la santé. Subvention versée par la Caisse des Dépôts et des Consignations : 7 M€.

▫ L'Alliance ARTEMIS : projet d'université européenne, porté par un consortium de huit établissements dont l'Université Clermont Auvergne est coordinatrice. Ce projet a été sélectionné par la Commission européenne comme initiative « Université européenne » et a reçu un cofinancement de 8,64 millions pour quatre ans. Le consortium comprend 8 universités européennes localisées en Allemagne, Belgique, Estonie, Grèce, Italie, Norvège et en Roumanie ainsi que 80 partenaires.

▫ Les opérations immobilières : après l'ouverture du KAP Learning Centre, mis en service en 2024 (dont la valeur comptable brute à la clôture de l'exercice s'élève à 23.14 M€), l'UCA poursuit sa politique immobilière avec deux nouvelles opérations inscrites au budget initial de l'exercice 2025 : la restructuration du bâtiment Mitterrand (opération estimée à 30 M€) et la réhabilitation du bâtiment Gergovia (UFR LCSH - opération estimée à 50 M€).

▫ L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont-Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'un espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC). Cette convention a fait l'objet de 2 avenants signés en 2024, l'un modifiant les missions du mandataire en lui attribuant la réalisation de l'ensemble des diagnostics ainsi que toutes les prestations intellectuelles et le second modifiant le montant du projet qui est porté à 3.6 M€ TDC hors option et 3.75 M€ TDC.

- **CIDECO**

Pour rappel, la société CIDECO a obtenu en 2023 le bénéfice du régime fiscal et social du statut de Jeune Entreprise Innovante.

A ce titre, la société bénéficie d'une exonération de la moitié de son impôt sur les sociétés pour l'exercice 2024.

La société bénéficie en outre d'un allègement des cotisations sociales représentant 93.228 € au titre de 2024.

La société a comptabilisé dans ses comptes un Crédit Impôt Recherche de 185.624 € au titre des dépenses de recherches effectuées en 2024.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société en 2023 et porté à l'actif au 31 décembre 2023 pour 163.077 € ont été amortis à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2024 ont été porté à l'actif au 31 décembre 2024 pour 172.757 €. Ils seront amortis à compter du 1er janvier 2025.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

| Société | Décembre 2024 | | Décembre 2023 | |
|------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Date de clôture | Durée d'exercice | Date de clôture | Durée d'exercice |
| UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE | 31/12 | 12 | 31/12 | 12 |
| CNEP | 31/12 | 12 | 31/12 | 12 |
| CIDECO | 31/12 | 12 | 31/12 | 12 |
| CLERMONT AUVERGNE INNOVATION | 31/12 | 12 | 31/12 | 12 |

2.6.2. Comparabilité des comptes

L'exercice clos est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Un ajustement sur le bilan d'entrée a été réalisé ; il prend en compte la correction de la comptabilisation des charges à payer au titre de rappels de paie de l'exercice 2023 soit 1,45 M€ ainsi qu'une correction d'amortissement de 446 €.

Le calcul de l'estimation des rappels de payes constatée en 2023 était réalisé sur une base statistique. Cette méthode de calcul appliquée pour estimer les charges à payer au 31/12/2024, porterait le montant des rappels de payes à 1,738 M€.

La méthode a été revue en 2024, les outils utilisés permettant une évaluation plus précise ; les rappels de paie ont été évalués à 2,693 M€ ; ce changement d'estimation a donc un impact de 955 K€ sur l'exercice 2024.

Seule la correction d'erreur a un impact sur les agrégats du bilan d'ouverture de l'exercice 2024 :

Au passif :

- Une diminution des fonds propres : -1,45 M€
- Une augmentation des dettes fiscales et sociales : 1,45 M€

A l'actif, une diminution des amortissements des installations techniques, matériels et outillages : -446 €

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- Traitement des entités ad-hoc.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| ACTIF | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| Immobilisations incorporelles | 1 626 | 1 626 |
| Immobilisations corporelles | 297 950 | 297 950 |
| Immobilisations financières | 321 677 | 321 677 |
| Actif immobilisé | 621 252 | 621 252 |
| Stocks et en-cours | 1 910 | 1 910 |
| Avance et acomptes versés sur commandes | 381 | |
| Clients et comptes rattachés | 13 768 | 13 768 |
| Autres créances | | 42 700 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 42 645 | |
| Valeurs mobilières de placement | 131 | 131 |
| Disponibilités | 106 973 | 106 973 |
| Actif circulant | 165 807 | 165 482 |
| Comptes de régularisation actif | | 325 |
| Total de l'actif | 787 059 | 787 059 |
| | | |
| PASSIF | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
| Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat non rattachés à des actifs et Financements Etat rattachés à des actifs) | 138 751 | 138 751 |
| Autres financements reçus (Ancienne appellation : Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs et Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs) | 59 968 | 59 968 |
| Réserves consolidées (Ancienne appellation : Réserves Groupe) | 161 913 | 161 913 |
| Résultat consolidé (Ancienne appellation : Résultat de l'exercice) | -1 096 | -1 096 |
| Total Capitaux Propres | 359 536 | 359 536 |
| Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe) | 68 | 68 |
| Fonds propres | 359 604 | 359 604 |
| Provisions | 2 162 | 2 162 |
| Emprunts et dettes financières | 332 066 | 332 066 |
| Avances et acomptes reçus | 52 193 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 16 839 | 16 839 |
| Autres dettes | | 69 779 |
| Dettes fiscales et sociales | 11 663 | |
| Dettes | 412 761 | 418 684 |
| Comptes de régularisation passif | 12 533 | 6 610 |
| Total du passif | 787 059 | 787 059 |

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| Produits | 342 722 | 332 557 |
| - Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés) | | 299 815 |
| - Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services) | | 31 163 |
| - Autres Produits de fonctionnement | | 1 579 |
| - Chiffre d'affaires | 27 261 | |
| - Autres produits d'exploitation | 315 461 | |
| Charges de fonctionnement | -321 425 | -321 425 |
| - Achats consommés | -129 | -129 |
| - Charges de personnel | -261 703 | -261 703 |
| - Autres charges de fonctionnement | | -59 593 |
| - Charges externes | -49 492 | |
| - Autres charges d'exploitation | -10 100 | |
| Charges d'intervention | -23 925 | -13 760 |
| Impôts et taxes | -3 411 | -3 411 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -20 514 | -21 993 |
| Reprise de financement rattaché à un actif | | 11 644 |
| Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -2 628 | -2 628 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 1 472 | 1 472 |
| Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -1 156 | -1 156 |
| Charges financières | -345 | -345 |
| Produits financiers | 90 | 90 |
| Résultat financier | -255 | -255 |
| Impôt sur les résultats | 326 | 326 |
| Résultat net des entités intégrées | -1 084 | -1 084 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -1 084 | -1 084 |
| Intérêts minoritaires | -12 | -12 |
| Résultat net (part du groupe) | -1 096 | -1 096 |

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES | -1 084 | -1 084 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | 7 261 | 7 261 |
| - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation : Élimination des amortissements et provisions) | 8 301 | 8 301 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Élimination des plus ou moins values de cession) | -1 039 | -1 039 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 7 552 | 7 552 |
| - Variation des stocks liée à l'activité | -372 | -372 |
| - Variation des créances liées à l'activité | -4 671 | -4 671 |
| - Variation des dettes liées à l'activité | 12 594 | 12 594 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ | 13 729 | 13 729 |
| Acquisitions d'immobilisations | -20 670 | -36 551 |
| Cessions d'immobilisations, net d'impôt | 1 497 | 1 497 |
| Incidence des variations de périmètre | -3 083 | -3 083 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -22 256 | -38 136 |
| Subventions reçues | | 15 881 |
| Émissions d'emprunts | 187 | 187 |
| Remboursements d'emprunts | -693 | -693 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | -506 | 15 374 |
| Variation de trésorerie | -9 033 | -9 033 |
| Trésorerie d'ouverture | 116 100 | 116 100 |
| Trésorerie de clôture | 107 067 | 107 067 |

➤ Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.

Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

► Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

➤ Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 50 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 3 à 20 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Matériels et outillages | Linéaire | 1 à 12 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 à 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier | Linéaire | 3 à 10 ans |

➤ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2023, l'UCA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

En 2024, des biens supplémentaires ont été inclus dans le contrat acté en 2023.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;

- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

| Nature des coûts (en K€) | « LMV » | « Crèche » | Total |
|---|---------------|--------------|---------------|
| Coût des Investissements Initiaux | 14 016 | 1 147 | 15 162 |
| Intérêts de préfinancement | 132 | 1 | 133 |
| Commissions bancaires d'arrangement | 316 | 10 | 327 |
| Commissions bancaires d'engagement | 249 | 7 | 255 |
| Frais d'agent bancaires | 85 | 2 | 87 |
| Frais de conseil du Partenaire et autre frais | 634 | - | 634 |
| Frais de gestion de la SPV | 331 | - | 331 |
| Impôts et taxes non refacturés à l'euro | 1 | - | 1 |
| Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet) | 104 | - | 104 |
| Montant Global à Financer | 15 867 | 1 166 | 17 033 |

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

| Immobilisations (en K€) | Valeur brute au 01/01/2024 | Acquisitions | Valeur brute au 31/12/2024 |
|--|----------------------------|--------------|----------------------------|
| Immobilisations corporelles | | | |
| Crèche | 1 249 | | 1 249 |
| LMV | 16 966 | | 16 966 |
| Total des immobilisations corporelles | 18 215 | 0 | 18 215 |

| Amortissements (en K€) | Amortissements au 01/01/2024 | Dotations de l'exercice | Cumul des amortissements au 31/12/2024 |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------|--|
| Crèche | 279 | 35 | 314 |
| Laboratoire LMV | 3 367 | 424 | 3 791 |
| Total des amortissements | 3 647 | 459 | 4 105 |

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Un avenant a été signé le 5 décembre 2022 pour revoir la redevance R3 « Maintenance de la crèche » qui est portée à 81.28 K€ HT, (soit + 1 013 €/an) et celle de la redevance Gros Entretien dont le nouveau montant annuel est de 208.38 K€ (soit + 244 €/an).

Le montant des engagements au 31 décembre 2024 sont les suivants :

| Caractéristiques du contrat signé | Montant de l'investissement HT (en k€) | Montant de la dette financière (k€) c/16 | Prise de possession des biens | Option d'achat | Financement de l'investissement | Valeur résiduelle au terme du contrat |
|-----------------------------------|--|--|-------------------------------|----------------|------------------------------------|---|
| LMV | 14 016 | 12 867 | 31-mai-15 | Non | Etat - Collectivités territoriales | Construction remise gratuitement à l'université |
| Crèche | 1 147 | 401 | 29-janv-16 | | Université | |
| Total | 15 162 | 13 268 | | | | |

| Situation de la dette au 31/12/2024 | Montant total HT (en k€) | Début | Fin |
|--|--------------------------|-------|------|
| Débit | 744 | 2013 | 2041 |
| Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement | 11 150 | 2016 | 2041 |
| Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement | 12 544 | 2016 | 2041 |
| Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, la maintenance et de renouvellement | 5 592 | 2016 | 2041 |

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée) et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

➤ Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

➤ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

➤ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

➤ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

➤ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► Financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'État a pour contrepartie un compte de financement de l'actif. Ces comptes peuvent être subdivisés en fonction de la nature du bien (mis à disposition ou remis en pleine propriété). Bien que ces comptes de financement de l'actif fassent partie des capitaux propres, il est important de les distinguer des autres rubriques de capitaux propres.

Les financements externes de l'actif (anciennement appelés subventions d'investissement) sont comptabilisés au passif, et non dans les capitaux propres. La distinction entre les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers, ainsi que leur rattachement ou non à un actif déterminé, est conforme aux sources.

Les financements externes de l'actif rattachés à un actif amortissable sont repris en résultat, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces financements. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature de la dépréciation de l'actif.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions peuvent être constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable, ou lorsqu'il est certain. La probabilité de la charge peut être née au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Une provision est maintenue au bilan jusqu'à ce que l'obligation soit éteinte ou que la probabilité d'une sortie de ressources devienne faible.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, ce qui implique que l'objet de l'obligation peut également être incertain dans certains cas.

Une provision est comptabilisée dès lors que, cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers ;
- cette sortie de ressources se fera sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

➤ **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

➤ **Impôts sur les bénéfices**

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que lorsque leur récupération est probable. Cette récupération peut dépendre de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement, mais ce n'est pas une condition nécessaire. La récupération des actifs d'impôts différés n'est pas systématique lorsque les déficits sont reportables indéfiniment.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

| | Ouverture | Dotations de l'exercice | Clôture |
|---|-----------|-------------------------|---------|
| Ecart d'acquisition | 707 | | 707 |
| Amt/pertes val. écart d'acquisition | -707 | | -707 |
| Écarts d'acquisition - passif | 1 472 | 13 | 1 486 |
| Reprise - écarts d'acquisition - passif | -1 472 | -13 | -1 486 |
| Total Valeur Nette | | | |

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

| | Ouverture | Acquisitions | Cessions | Dotations de l'exercice | Reclassements | Clôture |
|---|---------------|--------------|-------------|-------------------------|---------------|---------------|
| Frais de recherche | 463 | | | | 163 | 626 |
| Concessions, brevets & droits similaires | 369 | 6 | -38 | | | 337 |
| Logiciels | 3 621 | 54 | -16 | | | 3 659 |
| Droit au bail | | 16 | | | | 16 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 287 | 249 | | | -163 | 373 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 923 | 250 | -883 | | | 1 291 |
| Total immobilisations incorporelles | 6 663 | 576 | -937 | | | 6 302 |
| Amt/Dép. frais de rech. | -306 | | | -86 | | -391 |
| Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires | -345 | | | -9 | 38 | -316 |
| Amt/Dép. logiciels | -3 475 | | 16 | -96 | | -3 554 |
| Amt/Dép. droit au bail | | | | -3 | | -3 |
| Amt/Dép. autres immos incorp. | -912 | | 920 | -539 | -38 | -569 |
| Total amt/dép. immobilisations incorporelles | -5 037 | | 937 | -732 | | -4 833 |
| Total Valeur Nette | 1 626 | 576 | | -732 | | 1 469 |

3.3. Immobilisations corporelles

| | Ouverture | Acquisitions | Cessions | Dotations de l'exercice | Reclassements | Clôture |
|---|-----------------|---------------|-------------|-------------------------|---------------|-----------------|
| Terrains | 21 014 | | | | | 21 014 |
| Agencements sur terrains | 188 | 5 | | | | 193 |
| Constructions | 323 660 | 8 020 | | | 29 340 | 361 021 |
| Installations tech, matériel & outillage | 85 626 | 3 658 | -329 | | | 88 954 |
| Matériel informatique | 227 | 1 | -164 | | 10 | 74 |
| Autres immobilisations corporelles | 57 301 | 5 221 | -398 | | -10 | 62 114 |
| Installations tech, matériel & outillage - location | 216 | 123 | | | | 339 |
| Immobilisations corporelles en cours | 36 885 | 2 995 | -50 | | -29 340 | 10 489 |
| Avances et acomptes s/immo. corp. | 2 291 | 347 | | | | 2 638 |
| Total immobilisations corporelles | 527 408 | 20 370 | -942 | | | 546 836 |
| Amt/Dép. Agencements sur terrains | -156 | | | -5 | | -160 |
| Amt/Dép. constructions | -111 040 | | | -13 430 | | -124 470 |
| Amt/Dép. Matériel informatique | -217 | | 164 | -6 | -10 | -69 |
| Amt/Dép. install tech, matériel & outil. | -70 863 | | 329 | -4 531 | | -75 065 |
| Amt/Dép. autres immobilisations corp. | -46 875 | | 398 | -3 684 | 10 | -50 150 |
| Amt/Dép. immobilisations corp. en cours | -250 | | | | | -250 |
| Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location | -58 | | | -74 | | -133 |
| Total amt/dép. immobilisations corporelles | -229 458 | | 891 | -21 731 | | -250 298 |
| Total Valeur Nette | 297 950 | 20 370 | -50 | -21 731 | | 296 539 |

3.4. Immobilisations financières

| | Ouverture | Acquisitions | Cessions | Dotations de l'exercice | Reclassements | Clôture |
|---|----------------|---------------|------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Titres de participation | 41 | 226 | -31 | | 75 | 311 |
| Intérêts courus sur créances et prêts | 7 | | | | | 7 |
| Titres immobilisés (AFS - non courant) | 405 | 12 | | | -90 | 327 |
| Prêts, cautionnements et autres créances - non courants | 321 224 | 35 713 | -24 | | | 356 913 |
| Total Immobilisations financières | 321 677 | 35 951 | -55 | | -15 | 357 558 |
| Dépréciations des titres | | | | -1 | | -1 |
| Total Dép. immobilisations financières | | | | -1 | | -1 |
| Total Valeur Nette | 321 677 | 35 951 | -55 | -1 | -15 | 357 557 |

3.5. Ventilation des créances par échéance

| | Clôture | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | 5 ans et plus |
|-----------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Immobilisations financières | 356 921 | 7 | 356 913 | |
| Clients, comptes rattachés | 11 448 | 11 101 | 347 | |
| Autres créances | 31 481 | 9 987 | 21 494 | |
| Total Créances | 399 849 | 21 094 | 378 755 | |

3.6. Titres non consolidés

| Société détentrice | Société détenue | Pourcentage de détention | Valeur Brute | Provision | Net |
|--------------------|-------------------------|--------------------------|--------------|-----------|------------|
| UCA | BIOVALO | | 10 | | 10 |
| UCA | OAT | Non applicable | 261 | | 261 |
| CAI | FPCI PERTINENCE INVEST2 | Non applicable | 60 | -1 | 60 |
| CAI | Divers | | 20 | | 20 |
| CAI | ACTIONS SURGAR | | 130 | | 130 |
| CAI | ACTIONS NUTRITHERAGEN | | 1 | | 1 |
| CAI | FPCI PERTINENCE INVEST2 | | 156 | | 156 |
| CNEP | Divers | | | | |
| Total | | | 637 | -1 | 637 |

3.7. Stocks

| | Clôture | | | Ouverture | | |
|---------------------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|
| | Brut | Dotations / reprises | Net | Brut | Dotations / reprises | Net |
| Stocks mp, fournitures et aut. appro. | | | | 1 | | 1 |
| Stocks - en-cours de production | 5 743 | -4 194 | 1 549 | 5 486 | -4 159 | 1 328 |
| Stocks -ppts finis et intermédiaires | 527 | | 527 | 582 | | 582 |
| Total | 6 269 | -4 194 | 2 075 | 6 069 | -4 159 | 1 910 |

3.8. Valeurs mobilières de placement

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Vmp - équivalents de trésorerie | 650 | 131 |
| Total valeurs mobilières de placement | 650 | 131 |

3.9. Provision pour risques et charges

| | Ouverture | Dotations de l'exercice | Reprise (prov. utilisée) | Clôture |
|---|--------------|----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Provisions pour litiges - non courant | 451 | 13 | -319 | 144 |
| Total provisions pour risques | 451 | 13 | -319 | 144 |
| Autres provisions pour charges - non courant | 1 711 | 107 | | 1 818 |
| Total provisions pour charges | 1 711 | 107 | | 1 818 |
| Total provisions pour risques et charges | 2 162 | 120 | -319 | 1 962 |

3.10. Emprunts et dettes financières

| | Ouverture | Augmentation | Remboursement | Autres | Clôture |
|--|----------------|---------------|---------------|--------|----------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit - non courant | 174 | 140 | | -68 | 246 |
| Emprunts auprès établis. de crédit - courant | 53 | | -53 | 68 | 68 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - non courant | 331 739 | 35 706 | -587 | -544 | 366 314 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - courant | 64 | | | 544 | 608 |
| Intérêts courus sur emprunts - courant | | | | | |
| Total Dettes financières MLT | 332 030 | 35 846 | -640 | | 367 236 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 36 | 13 | | | 49 |
| Total Dettes financières CT | 36 | 13 | | | 49 |
| Total emprunts et dettes financières | 332 066 | 35 859 | -640 | | 367 285 |

3.11. Ventilation des dettes par échéance

| | Décembre 2024 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | 5 ans et plus |
|-----------------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|
| Emprunts et dettes financières | 367 285 | 725 | 2 398 | 364 162 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 11 696 | 11 696 | | |
| Autres dettes | 70 967 | 70 967 | | |
| Total dettes | 449 948 | 83 389 | 2 398 | 364 162 |

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2024 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

Aucune activation de déficits reportables n'a été constaté au sein des comptes consolidés.

| Entité | Total des déficits reportables au 31/12/2024 (K€) | Part des déficits reportables activables (K€) | Part des déficits reportables non activables (K€) | Taux d'IS utilisé | Montant des impôts différés actifs (K€) |
|--------------|---|---|---|-------------------|---|
| CAI | 4 583 | | 4 583 | 25% | |
| CIDECO | | | | 25% | |
| CNEP | 2 145 | | 2 145 | 25% | |
| UCA | | | | | |
| TOTAL | 6 728 | | 6 728 | | |

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société a été déficitaire en 2024.
- Nous n'avons pas d'élément nous permettant d'avoir une approche des résultats fiscaux sur les prochaines années.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

| | Clôture | Ouverture |
|---|----------------|----------------|
| Subventions d'exploitation | 301 654 | 297 437 |
| Autres produits sans contrepartie directe | 2 438 | 2 377 |
| Produits sans contrepartie directe | 304 092 | 299 815 |

4.2. Produits avec contrepartie

| | Clôture | Ouverture |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Production vendue de services | 28 566 | 24 257 |
| Ventes de marchandises | 20 | 7 |
| Autres refacturations avec marge | 3 684 | 2 997 |
| Production stockée | 201 | -819 |
| Production immobilisée | 408 | 283 |
| Autres produits divers | 5 292 | 4 431 |
| Produits avec contrepartie | 38 172 | 31 156 |

Détails des autres produits divers

| | Clôture | Ouverture |
|---|--------------|--------------|
| Autres produits | 5 272 | 2 849 |
| Produits excep. s/ exercices antérieurs | 1 | 94 |
| Produits de cession d'immo. corp. | 14 | 1 487 |
| Autres produits exceptionnels | 5 | 1 |
| Autres produits divers | 5 292 | 4 431 |

4.3. Autres produits de fonctionnement

| | Clôture | Ouverture |
|--|------------|--------------|
| Transferts de charges d'exploitation | 110 | 99 |
| Rep./provisions d'exploitation | 319 | 156 |
| Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis | | 1 193 |
| Rep./dép. des créances (actif circulant) | 438 | 130 |
| Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés | 1 | 8 |
| Autres produits de fonctionnement | 869 | 1 586 |

4.4. Achats consommés

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Achat m.p., fournit. & aut. appro. | -200 | -126 |
| Var. stocks mp, fournit. & autres appro. | -1 | -3 |
| Achats consommés | -201 | -129 |

4.5. Charges de personnel

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Rémunérations du personnel | -162 615 | -157 777 |
| Charges de sécurité soc. et de prévoy. | -105 703 | -102 742 |
| Autres charges de personnel (dont intéressement) | -1 632 | -1 185 |
| Charges de personnel | -269 950 | -261 703 |

4.6. Autres charges de fonctionnement

| | Clôture | Ouverture |
|---|----------------|----------------|
| Achat d'études | -511 | -318 |
| Autres achats | -130 | -121 |
| Achats non stockés de matières et fournitures | -17 663 | -21 226 |
| Sous-traitance générale | -494 | -549 |
| Redevances de location-financement | 2 | -1 |
| Locations et charges locatives | -1 631 | -1 093 |
| Entretiens et réparations | -6 196 | -6 591 |
| Primes d'assurance | -392 | -374 |
| Etudes et recherches | -1 368 | -1 218 |
| Divers | -1 584 | -1 534 |
| Personnel mis à disposition | -2 106 | -1 411 |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | -1 148 | -1 048 |
| Publicités | -1 299 | -1 259 |
| Transports | -420 | -347 |
| Déplacements, missions | -5 470 | -4 677 |
| Frais postaux | -428 | -426 |
| Services bancaires | -41 | -44 |
| Autres charges externes | -7 038 | -7 255 |
| Autres charges diverses | -14 166 | -10 100 |
| Autres charges de fonctionnement | -62 083 | -59 593 |

Détails des autres charges diverses

| | Clôture | Ouverture |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Autres charges | -13 937 | -9 653 |
| VNC des immo. corp. cédées | -50 | -448 |
| VNC des titres cédés | -31 | |
| Autres charges exceptionnelles | -146 | |
| Dotations aux provisions réglementées | | |
| Autres charges diverses | -14 165 | -10 100 |

4.7. Impôts et taxes

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Impôts et taxes sur rémunérations | -3 380 | -3 295 |
| Autres impôts et taxes | -137 | -116 |
| Impôts et taxes | -3 516 | -3 411 |

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Dot./amt. & dép. immo. incorporelles | -624 | -270 |
| Dot./amt. & dép. immo. corporelles | -21 839 | -20 224 |
| Dot. aux prov. d'exploitation | -120 | -1 079 |
| Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis | -36 | |
| Dot./dép. des actifs circulants | -4 | -420 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -22 622 | -21 993 |
| Reprise de financement rattaché à un actif | 11 321 | 11 644 |
| Reprise de financement rattaché à un actif | 11 321 | 11 644 |

4.9. Résultat financier

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Charges d'intérêts sur emprunt | -290 | -343 |
| Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées | -8 | -2 |
| Charges financières | -298 | -345 |
| Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie | 13 | |
| Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés | 1 | 8 |
| Autres produits financiers | 112 | 83 |
| Produits financiers | 126 | 90 |
| Total Résultat financier | -172 | -255 |

4.10. Impôts sur les bénéfices

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Impôt exigible | -188 | -325 |
| Autres cir non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts | 635 | 651 |
| Total Impôts sur les bénéfices | 447 | 326 |

| <i>Société</i> | Nature | Montant |
|----------------------------------|--------------------|------------|
| CAI | Crédit impôt rech. | 226 |
| CIDECO | Crédit impôt rech. | 185 |
| CNEP | Crédit impôt rech. | 224 |
| Total des crédits d'impôt | | 635 |

4.11. Preuve d'impôt

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat consolidé | - 3 632 | - 1 084 |
| Amort de l'écart d'acquisition | 13 | 1 472 |
| Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition | - 3 645 | - 2 557 |
| Impôts comptabilisés | 447 | 326 |
| Résultat net consolidé avant IS | - 4 092 | - 2 883 |
| Réintégrations permanentes | 6 | 5 |
| Déductions permanentes | - 96 | - 298 |
| Déficits antérieurs non activés et utilisés | | - 978 |
| Déficits non activés | 757 | 300 |
| Résultat de l'université non soumis à l'impôt | 4 410 | 5 445 |
| Résultat net consolidé après IS | 985 | 1 591 |
| Is au taux normal de 25% | 246 | 398 |
| Impôt théorique consolidé | 246 | 398 |
| Crédits impôts | - 635 | - 651 |
| Autres écarts | - 58 | - 73 |
| Impôt consolidé total | - 447 | - 326 |
| Taux d'IS effectif | 10,92% | 11,30% |

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Clauses de retour à meilleure fortune accordées | 17 204 000 | 17 050 000 |
| Engagements donnés | 17 204 000 | 17 050 000 |

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

| | Décembre 2024 | Certification des comptes | Autres services |
|------------------------------|---------------|---------------------------|-----------------|
| UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE | 62 | 62 | |
| CNEP | 4 | 4 | |
| CIDECO | | | |
| CLERMONT AUVERGNE INNOVATION | 14 | 14 | |
| Honoraires des CAC | 80 | 80 | |

6.2. Effectif moyen

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE | 3 513 | 3 463 |
| CNEP | 11 | 11 |
| CIDECO | 27 | 26 |
| CLERMONT AUVERGNE INNOVATION | 24 | 20 |
| Effectif | 3 575 | 3 520 |

RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés

Exercice clos 31/12/2024

I- PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Les principaux projets en cours en 2024 sont les suivants :

- **Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE ((Science-Innovation-Territoire-Economie)** dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir.

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgro Sup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales.

Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 a octroyé à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 20-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n°ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1er transfert définitif a été effectué le 1er avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée.

Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ était soumis à la condition que l'INP Clermont Auvergne soit pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Cette intégration a été réalisée par la publication du décret n°2024-3 du 2 janvier 2024. Le second transfert a donc été effectué en 2024. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1er versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non

dévolue sont également enregistrés à l'avancement en l'absence de schémas de comptabilisation précis arrêtés par l'Etat.

- **Le Projet Cap GS** retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) » du PIA3 ; il rassemble sept filières en Master et Doctorat autour des thématiques sur les enjeux sociétaux tels que le développement international et la productions durables, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels « concevoir des nouveaux modèles de vie et de production durable » ; montant de l'opération :16.24 M€ ; financement 12 M€.

- **Le projet CAP ART** a été retenu dans le cadre de l'AAP IDÉES du PIA III. Il a pour objectif de développer des projets partenariaux à forte visibilité sur les départements auvergnats, à partir des campus territoriaux de l'Université Clermont Auvergne ; montant de l'opération : 3 M€ ; financement : 3 M€.

- Dans le cadre du **Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR)** financé par l'ANR à hauteur de 1.58 M€, le projet structurant CAP RUPTURE coordonné par CAP Europe, rassemble l'EPE UCA, le CNRS, l'INSERM, INRAE et VetAgro Sup ; ce projet a pour objectif de structurer pour le site Clermont Auvergne un guichet Europe au périmètre transversal pour l'accompagnement des porteurs de projets européens, de développer des actions de réseautage et de détection d'opportunités pour améliorer la participation du site dans les réseaux d'influence et de structurer un « Parcours vers l'Europe » en proposant des mesures incitatives aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UCA.

- **Le projet FAMOUS** : il a été retenu dans le cadre de la 1ère vague de l'AMI CMA ; il est porté par l'UCA sur le campus d'Aurillac. Labellisé « Compétences et Métiers d'Avenir » dans le cadre du programme France 2030, il vise à développer la formation en lien avec les entreprises du territoire dans le domaine de la microbiologie industrielle et de la fermentation. Montant du financement : 1.83 M€

- **Le projet France ORBIMOB** : retenu dans le cadre du Volet 2 de l'AMI CMA, il a pour objectif l'émergence de nouvelles mobilités durables à différentes échelles sur les territoires urbains, périurbains et ruraux ; il s'articule autour de quatre grandes thématiques : transitions technologique et juridique, infrastructures de mobilités, relations entre mobilité et territoires, ainsi que la santé. Subvention versée par la Caisse des Dépôts et des Consignations : 7 M€.

- **L'Alliance ARTEMIS** : projet d'université européenne, porté par un consortium de huit établissements dont l'Université Clermont Auvergne est coordinatrice. Ce projet a été sélectionné par la Commission européenne comme initiative « Université européenne » et a reçu un cofinancement de 8,64 millions pour quatre ans. Le consortium comprend 8 universités européennes localisées en Allemagne, Belgique, Estonie, Grèce, Italie, Norvège et en Roumanie ainsi que 80 partenaires.

Les opérations immobilières : après l'ouverture du KAP Learning Centre, mis en service en 2024 (dont la valeur comptable brute à la clôture de l'exercice s'élève à 23.14 M€), l'UCA poursuit sa politique immobilière avec deux nouvelles opérations inscrites au budget initial de l'exercice 2025 : la restructuration du bâtiment Mitterrand (opération estimée à 30 M€) et la réhabilitation du bâtiment Gergovia (UFR LCSH – opération estimée à 50 M€).

L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de **délégation de maîtrise d'ouvrage** avec l'ENSA de Clermont-Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'un espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€

TTC). Cette convention a fait l'objet de 2 avenants signés en 2024, l'un modifiant les missions du mandataire en lui attribuant la réalisation de l'ensemble des diagnostics ainsi que toutes les prestations intellectuelles et le second modifiant le montant du projet qui est porté à 3.6 M€ TDC hors option et 3.75 M€ TDC.

CLERMONT AUVERGNE INNOVATION (CAI)

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99.28 % du capital.

L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022 modifiée par avenants, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

CIDECO

Pour rappel, la société CIDECO a obtenu en 2023 le bénéfice du régime fiscal et social du statut de Jeune Entreprise Innovante.

A ce titre, la société bénéficie d'une exonération de la moitié de son impôt sur les sociétés pour l'exercice 2024. La société bénéficie en outre d'un allègement des cotisations sociales représentant 93.228 € au titre de 2024.

La société a comptabilisé dans ses comptes un Crédit Impôt Recherche de 185.624 € au titre des dépenses de recherches effectuées en 2024.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société en 2023 et porté à l'actif au 31 décembre 2023 pour 163.077 € ont été amortis à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2024 ont été portés à l'actif au 31 décembre 2024 pour 172.757 €. Ils seront amortis à compter du 1er janvier 2025.

CNEP

Aucun fait significatif intervenu au cours de l'exercice nécessitant une mention particulière dans l'annexe.

II- PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

| Entité | Activités | Méthode | Clôture | | Méthode | Ouverture | |
|--|--|---------|---------------|-------------|---------|---------------|-------------|
| | | | % de contrôle | % d'intérêt | | % de contrôle | % d'intérêt |
| UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante) 49, boulevard François Mitterrand 63001 CLERMONT-FERRAND | Formation et recherche | Mère | 100,0% | 100,0% | Mère | 100,0% | 100,0% |
| SA CNEP 25, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728 | Recherche- développement et autres sciences physiques et naturelles | IG | 100,0% | 100,0% | IG | 100,0% | 100,0% |
| SAS CIDECO 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195 | Analyses, essais et inspections techniques | IG | 100,0% | 100,0% | IG | 100,0% | 100,0% |
| SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28, place Henri Dunand 63001 CLERMONT-FERRAND SIREN : 793 372 525 | Recherche- développement et autres sciences physiques et naturelles | IG | 99,3% | 99,3% | IG | 99,0% | 99,0% |

Entité consolidante

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Établissement Public Expérimental (EPE) à caractère scientifique culturel et professionnel créé en 2020 à la suite de l'intégration d'un INP composé de 3 écoles d'ingénieurs (Sigma, Polytech et ISIMA).

Il est membre et chef de file d'une association d'établissements présents sur le site composée de : 5 autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sigma, l'ENSACF, Vetagro Sup, l'ESC et l'ESACM), 4 organismes de recherche (INRA, IRSTEA, CNRS et INSERM) et le CROUS.

Le site rassemble environ 36 000 étudiants.

L'UCA réunit sur une vingtaine de sites :

- 36 000 étudiants dont 4 600 étudiants internationaux et 858 doctorants ;
- Plus de 3 500 personnels, dont 1 281 enseignants-chercheurs et enseignants et 1 937 personnels techniques et administratifs ;
- 36 laboratoires de recherche et 2 unités d'appui à la recherche ;
- 3 fédérations de recherche
- 1 Maison des Sciences de l'Homme .
- 1 Observatoire physique du globe ;
- 2 centres de santé partenaires (CHU et Centre Jean PERRIN)
- 4 EPST partenaires présents sur le site : CNRS, IRD, INRAE, INSERM
- 6 divers autres structures de recherche dont 3 fédérations de recherche.
- 7 campus répartis dans la région auvergnate : Clermont-Ferrand, Aubière, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy ;
- 6 instituts :
 - Clermont Auvergne INP ;
 - Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) ;
 - Institut Droit, Économie, Management ;
 - Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;

- Institut des Sciences ;
- Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.
- 5 écoles doctorales ;
- 1 centre d'apprentissage du français
- 340 formations;
- 550 accords de partenariats en Europe et dans le monde.

Elle est dédiée à la formation et à la recherche sur des modèles de vie et de production durables dans 4 grands domaines :

- agroécosystèmes durables dans un contexte de changement global,
- systèmes et services innovants pour les transports et la production,
- la mobilité personnalisée comme facteur-clé de la santé,
- risques naturels catastrophiques et vulnérabilité socio-économique.

Filiales intégrées

- **La société CIDECO** a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- **La société CNEP** a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 100 % par l'UCA.
- La participation au sein de **la société CAI** (ex SATT GRAND CENTRE), détenue par l'UCA, est passée de 98,99% à 99,28% au cours de l'exercice 2024. Cette augmentation est liée à une augmentation de capital inégalement souscrite par les deux associés de CAI.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2024. La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

III- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- **Résultat exceptionnel** : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- **Corrections d'erreurs** : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- Traitement des entités ad-hoc.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| ACTIF | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| Immobilisations incorporelles | 1 626 | 1 626 |
| Immobilisations corporelles | 297 950 | 297 950 |
| Immobilisations financières | 321 677 | 321 677 |
| Actif immobilisé | 621 252 | 621 252 |
| Stocks et en-cours | 1 910 | 1 910 |
| Avancés et acomptes versés sur commandes | 381 | |
| Clients et comptes rattachés | 13 768 | 13 768 |
| Autres créances | | 42 700 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 42 645 | |
| Valeurs mobilières de placement | 131 | 131 |
| Disponibilités | 106 973 | 106 973 |
| Actif circulant | 165 807 | 165 482 |
| Comptes de régularisation actif | | 325 |
| Total de l'actif | 787 059 | 787 059 |
| PASSIF | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
| Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat non rattachés à des actifs et Financements Etat rattachés à des actifs) | 138 751 | 138 751 |
| Autres financements reçus (Ancienne appellation : Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs et Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs) | 59 968 | 59 968 |
| Réserves consolidées (Ancienne appellation : Réserves Groupe) | 161 913 | 161 913 |
| Résultat consolidé (Ancienne appellation : Résultat de l'exercice) | -1 096 | -1 096 |
| Total Capitaux Propres | 359 536 | 359 536 |
| Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe) | 68 | 68 |
| Fonds propres | 359 604 | 359 604 |
| Provisions | 2 162 | 2 162 |
| Emprunts et dettes financières | 332 066 | 332 066 |
| Avances et acomptes reçus | 52 193 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 16 839 | 16 839 |
| Autres dettes | | 69 779 |
| Dettes fiscales et sociales | 11 663 | |
| Dettes | 412 761 | 418 684 |
| Comptes de régularisation passif | 12 533 | 6 610 |
| Total du passif | 787 059 | 787 059 |

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| Produits | 342 722 | 332 557 |
| - Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés) | | 299 815 |
| - Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services) | | 31 163 |
| - Autres Produits de fonctionnement | | 1 579 |
| - Chiffre d'affaires | 27 261 | |
| - Autres produits d'exploitation | 315 461 | |
| Charges de fonctionnement | -321 425 | -321 425 |
| - Achats consommés | -129 | -129 |
| - Charges de personnel | -261 703 | -261 703 |
| - Autres charges de fonctionnement | | -59 593 |
| - Charges externes | -49 492 | |
| - Autres charges d'exploitation | -10 100 | |
| Charges d'intervention | -23 925 | -13 760 |
| Impôts et taxes | -3 411 | -3 411 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -20 514 | -21 993 |
| Reprise de financement rattaché à un actif | | 11 644 |
| Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -2 628 | -2 628 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 1 472 | 1 472 |
| Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | -1 156 | -1 156 |
| Charges financières | -345 | -345 |
| Produits financiers | 90 | 90 |
| Résultat financier | -255 | -255 |
| Impôt sur les résultats | 326 | 326 |
| Résultat net des entités intégrées | -1 084 | -1 084 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -1 084 | -1 084 |
| Intérêts minoritaires | -12 | -12 |
| Résultat net (part du groupe) | -1 096 | -1 096 |

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

| | Consolidation selon l'instruction 08-017-M9 | Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013 |
|---|--|--|
| RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES | -1 084 | -1 084 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | 7 261 | 7 261 |
| - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation : Elimination des amortissements et provisions) | 8 301 | 8 301 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Elimination des plus ou moins values de cession) | -1 039 | -1 039 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 7 552 | 7 552 |
| - Variation des stocks liée à l'activité | -372 | -372 |
| - Variation des créances liées à l'activité | -4 671 | -4 671 |
| - Variation des dettes liées à l'activité | 12 594 | 12 594 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ | 13 729 | 13 729 |
| Acquisitions d'immobilisations | -20 670 | -36 551 |
| Cessions d'immobilisations, net d'impôt | 1 497 | 1 497 |
| Incidence des variations de périmètre | -3 083 | -3 083 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -22 256 | -38 136 |
| Subventions reçues | | 15 881 |
| Émissions d'emprunts | 187 | 187 |
| Remboursements d'emprunts | -693 | -693 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | -506 | 15 374 |
| Variation de trésorerie | -9 033 | -9 033 |
| Trésorerie d'ouverture | 116 100 | 116 100 |
| Trésorerie de clôture | 107 067 | 107 067 |

IV-SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

I – LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La ventilation des recettes d'exploitation :

| | Décembre 2024 | | Décembre 2023 | |
|---|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Autres financements publics | 35 273 | 10,0% | 36 827 | 10,7% |
| Collecte Taxe Apprentissage | 220 | 0,1% | 128 | 0,0% |
| Dotation annuelle du Ministère | 266 294 | 75,1% | 260 553 | 75,7% |
| Droits universitaires | 4 960 | 1,4% | 4 596 | 1,3% |
| Prestations de formation continue et VAE | 14 336 | 4,0% | 13 033 | 3,8% |
| Prestations de recherche (hors intra groupe) | 2 711 | 0,8% | 2 159 | 0,6% |
| Prestations diverses | 17 861 | 5,0% | 15 291 | 4,4% |
| Production immobilisée (dont frais de R&D) | 408 | 0,1% | 283 | 0,1% |
| Production stockée | 201 | 0,1% | 819 | -0,2% |
| Redevances de brevets | - | 0,0% | 404 | 0,1% |
| Reprises des amortissements et transfert de charges | 109 | 0,0% | 100 | 0,0% |
| Reprises de provisions | 758 | 0,2% | - | 0,0% |
| Produits | 343 133 | 96,8% | 332 557 | 96,6% |
| Reprises des financements externes de l'actif | 11 321 | 3,2% | 11 644 | 3,4% |
| Recettes d'exploitation | 354 454 | 100,0% | 344 201 | 100,0% |

La ventilation des recettes d'exploitation par entité :

| | Décembre 2024 | CAI | CIDECO | CNEP | UCA |
|---|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Autres financements publics | 35 273 | 1 232 | 52 | 111 | 33 877 |
| Collecte Taxe Apprentissage | 220 | - | - | - | 220 |
| Dotation annuelle du Ministère | 266 294 | - | - | - | 266 294 |
| Droits universitaires | 4 960 | - | - | - | 4 960 |
| Prestations de formation continue et VAE | 14 336 | - | - | - | 14 336 |
| Prestations de recherche (hors intra groupe) | 2 711 | - | - | - | 2 711 |
| Prestations diverses | 17 861 | 836 | 3 020 | 957 | 13 047 |
| Production immobilisée (dont frais de R&D) | 408 | 236 | 173 | - | - |
| Production stockée | 201 | 293 | - | 37 | 55 |
| Redevances de brevets | - | - | - | - | - |
| Reprises des amortissements et transfert de charges | 109 | - | 7 | - | 103 |
| Reprises de provisions | 758 | 3 | - | - | 755 |
| Produits | 343 133 | 2 600 | 3 252 | 1 032 | 336 248 |
| Reprises des financements externes de l'actif | 11 321 | - | - | 20 | 11 300 |
| Recettes d'exploitation par entité | 354 454 | 2 600 | 3 252 | 1 052 | 347 549 |

Les recettes d'exploitation sont stables d'une année sur l'autre, 354 454 K€ en décembre 2024 et 344 201 K€ en décembre 2023.

Le Groupe affiche des recettes de son exploitation principalement portées par UCA qui représentent la quasi-totalité des ressources. Les principaux postes générant ces recettes sont la dotation ministérielle pour 266 294 K€, les autres financements publics pour 35 273 K€, les prestations de

formation continue et VAE pour 14 336 K€, les prestations diverses pour 17 861 K€, les reprises des financements externes de l'actif pour 11 321 K€, quasi-exclusivement gérée par l'UCA.

La structure du Groupe révèle une forte concentration des activités au sein de l'UCA soit 347 549 K€ sur un total de 354 454 K€. Les autres entités ayant des rôles spécifiques et des volumes d'activité plus modestes.

La ventilation des dépenses d'exploitation :

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|---|------------------|------------------|-----------------|---------------|
| Achats consommés | - 201 | - 129 | - 72 | 0,6% |
| Autres charges de fonctionnement | - 62 083 | - 59 593 | - 2 490 | 21,6% |
| Charges de personnel | - 269 950 | - 261 703 | - 8 247 | 71,4% |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | - 22 622 | - 21 993 | - 241 | 5,4% |
| Impôts et taxes | - 3 516 | - 3 411 | - 105 | 0,9% |
| Total des dépenses d'exploitation | - 358 373 | - 346 829 | - 11 156 | 100,0% |

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 358 372 K€, en augmentation par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel constituent le poste majeur avec 269 950 K€, soit 75 % des dépenses totales.

La ventilation des dépenses d'exploitation par entité :

| | Décembre 2024 | CAI | CIDECO | CNEP | UCA |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Achats consommés | - 201 | - 0 | - 156 | - 44 | - 1 |
| Autres charges de fonctionnement | - 62 083 | - 1 270 | - 876 | - 193 | - 59 743 |
| Charges de personnel | - 269 950 | - 1 648 | - 1 826 | - 861 | - 265 616 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | - 22 622 | - 578 | - 160 | - 48 | - 21 837 |
| Impôts et taxes | - 3 516 | - 78 | - 25 | - 24 | - 3 390 |
| Total des dépenses d'exploitation par entité | - 358 373 | - 3 574 | - 3 043 | - 1 170 | - 350 586 |

L'UCA concentre 98% des dépenses totales avec 350 586 K€, dont 265 616 K€ de charges de personnel. Les autres entités présentent des volumes nettement plus modestes.

Détails des autres charges de fonctionnement :

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Achat d'études | -511 | -318 | -193 | 7,8% |
| Autres achats | -130 | -121 | -9 | 0,3% |
| Achats non stockés de matières et fournitures | -17 663 | -21 226 | 3 563 | -143,1% |
| Sous-traitance générale | -494 | -549 | 56 | -2,2% |
| Redevances de location-financement | 2 | -1 | 3 | -0,1% |
| Locations et charges locatives | -1 631 | -1 093 | -538 | 21,6% |
| Entretiens et réparations | -6 196 | -6 591 | 396 | -15,9% |
| Primes d'assurance | -392 | -374 | -17 | 0,7% |
| Etudes et recherches | -1 368 | -1 218 | -150 | 6,0% |
| Divers | -1 584 | -1 534 | -50 | 2,0% |
| Personnel mis à disposition | -2 106 | -1 411 | -695 | 27,9% |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | -1 148 | -1 048 | -100 | 4,0% |
| Publicités | -1 299 | -1 259 | -40 | 1,6% |
| Transports | -420 | -347 | -73 | 2,9% |
| Déplacements, missions | -5 470 | -4 677 | -793 | 31,9% |
| Frais postaux | -428 | -426 | -2 | 0,1% |
| Services bancaires | -41 | -44 | 3 | -0,1% |
| Autres charges externes | -7 038 | -7 255 | 217 | -8,7% |
| Autres charges diverses | -14 165 | -10 100 | -4 064 | 163,3% |
| Autres charges de fonctionnement | -62 082 | -59 593 | -2 489 | 100,0% |

Les postes les plus impactés dans les charges de fonctionnement entre décembre 2023 et décembre 2024 sont ceux structurant une université.

Les achats non stockés de matières et fournitures pour 17 663 K€ avec une variation brute de 3 563 K€ et les entretiens et réparations pour 6 196 K€ avec une variation brute de 396 K€.

Ces variations traduisent des ajustements dans la gestion des approvisionnements et du personnel.

Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté en variation brute de 2 489 K€. Cette évolution souligne une intensification des dépenses dans plusieurs domaines clés.

Détails des charges de personnel :

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|--|-----------------|-----------------|---------------|--------|
| Rémunérations du personnel | -162 615 | -157 777 | -4 839 | 58,7% |
| Charges de sécurité soc. et de prévoy. | -105 703 | -102 742 | -2 961 | 35,9% |
| Autres charges de personnel (dont intéressement) | -1 632 | -1 185 | -448 | 5,4% |
| Charges de personnel | -269 950 | -261 703 | -8 247 | |

Détails des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|--|----------------|----------------|-------------|---------|
| Dot./amt. & dép. immo. incorporelles | -624 | -270 | -354 | 56,2% |
| Dot./amt. & dép. immo. corporelles | -21 839 | -20 224 | -1 615 | 256,6% |
| Dot. aux prov. d'exploitation | -120 | -1 079 | 959 | -152,4% |
| Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis | -36 | | -36 | 5,6% |
| Dot./dép. des actifs circulants | -4 | -420 | 416 | -66,1% |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -22 622 | -21 993 | -629 | |

Le résultat financier

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------|--------|
| CAI | 92 | 75 | 17 | 21,0% |
| CIDECO | - 18 | - 12 | 6 | -7,2% |
| CNEP | 9 | 5 | 5 | 5,6% |
| UCA | - 256 | - 322 | 66 | 80,6% |
| Total résultat financier | - 173 | - 255 | 82 | |

Le résultat financier se compose principalement de charges financières liées aux intérêts sur emprunts :

- de l'UCA (intérêts financiers dans le cadre du contrat de partenariat public privé et de l'avance remboursable octroyée par la CDC dans le cadre du dispositif INTRACTING),
- de CIDECO.

L'impôt sur les résultats :

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|---|---------------|---------------|------------|--------|
| CAI | 226 | 245 | 19 | 9,0% |
| CIDECO | 162 | 189 | 25 | -11,8% |
| CNEP | 224 | 218 | 9 | 4,5% |
| UCA | - 164 | - 325 | 206 | 98,3% |
| Impôt sur les résultats par entité | 447 | 326 | 209 | |

Le résultat net du groupe

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|--|---------------|---------------|------------|--------|
| CAI | - 410 | 2 679 | - 3 089 | 122,0% |
| CIDECO | 353 | 486 | - 134 | 5,3% |
| CNEP | 115 | 82 | 197 | -7,8% |
| UCA | - 3 686 | 4 180 | 493 | -19,5% |
| Résultat net (part du groupe) par entité | - 3 629 | 1 096 | - 2 532 | |

Les intérêts minoritaires

Pour l'exercice 2024, le résultat des minoritaires est de 3 k€. Ce résultat provient uniquement des minoritaires présents au sein du capital de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION.

Le bilan consolidé

Au 31 décembre 2024, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 807 M€, dont 349 M€ de fonds propres (part du groupe uniquement).

II– LE BILAN CONSOLIDE

La ventilation des fonds propres par entité :

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|------------------------------------|---------------|---------------|------------|--------|
| CAI | 4 486 | 4 912 | - 426 | 4,2% |
| CIDECO | 1 515 | 1 162 | 353 | -3,5% |
| CNEP | 1 543 | 1 352 | 191 | -1,9% |
| UCA | 341 860 | 352 177 | - 10 317 | 101,2% |
| Total des fonds propres par entité | 349 404 | 359 604 | - 10 200 | |

La diminution des fonds propres Groupes provient de nouveaux financements reçus pour 6,2 M€ diminués par le résultat, part Groupe, pour - 3,6 M€, les reprises de subventions pour - 11,3 M€ et les corrections d'erreurs issues de 2023 pour -1,4 M€.

L'endettement s'élève au 31/12/2024 à 367,3 M€ ; il est composé principalement des dettes financières de l'UCA qui a inscrit dans ses comptes en 2024, l'avance de l'ANR au titre de la dotation non consommable du PIA ISITE (356,9 M€). Il comprend également le capital restant dû au titre du financement du contrat de partenariat Campus Prometteur (9,9 M€).

La ventilation de la trésorerie par entité

| | Décembre 2024 | Décembre 2023 | Var. brute | Var. % |
|-----------------------------------|---------------|---------------|------------|---------|
| CAI | 4 337 | 2 748 | 1 589 | 1835,4% |
| CIDECO | 486 | 906 | - 420 | -485,1% |
| CNEP | 245 | 470 | - 224 | -259,3% |
| UCA | 101 991 | 102 848 | - 858 | -991,0% |
| Total de la trésorerie par entité | 107 059 | 106 973 | 87 | |

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 107 M€ contre 106,9 M€ au 1^{er} janvier 2024.

III– EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

I – L’UCA

L’activité de l’exercice :

L’objectif principal de l’université est de renforcer l’internationalisation de la recherche.

Elle est lauréate de l’appel à projet ARTEMIS « Alliance Européenne pour la Transition Régionale, l’Egalité, la Mobilité, l’Inclusion et la Durabilité » au côté d’un consortium composé de 8 universités européennes dont elle est cheffe de file. L’Alliance vise à établir une collaboration durable, interdisciplinaire et multilatérale destinée à relever les défis de la mobilité durable en lien avec le développement régional.

Elle a participé à la création de deux laboratoires internationaux associés (LIA) :

- le « laboratoire des processus et de remédiation de l’environnement » créé avec l’université de Wuhan et le CNRS.
- le laboratoire HOMIGUT, créé par l’alliance entre l’UMR MEDIS (UCA/INRAE) et le CMET (Center for Microbial Ecology and Technology, Université de Gand, Belgique) ; il étudie le microbiote.

L’UCA a obtenu le financement SAPS pour mener la troisième et dernière année du projet « Science avec et pour la Société en Auvergne » sur 2024.

Elle a aussi été associée au MIAI Cluster (Multidisciplinary Institute in Artificial Intelligence) porté par l’Université de Grenoble Alpes. Il a pour objectif de mener des recherches en intelligence artificielle au plus haut niveau, d’offrir des cours attractifs pour les étudiants et les professionnels de tous niveaux, de soutenir l’innovation dans les grandes entreprises, les PME et les startups et d’informer et d’interagir avec les citoyens sur tous les aspects de l’IA.

Elle a obtenu une labellisation nationale pour ses Ateliers de la donnée : G.O.T.O.DO UCA, services proposés en proximité géographique des communautés scientifiques pour leur apporter une première assistance dans la gestion et l’ouverture de leurs données de recherche.

Le label HRS4R ((Human Resources Strategy for Researchers) initié par la Commission Européenne en 2008 et obtenu par l’UCA en 2019, a été pérennisé en 2024. Il a pour objectif d’améliorer le recrutement et les conditions de travail des chercheurs, en alignement avec la Charte européenne du chercheur et son Code de conduite associé.

Elle a participé aux assises de l’Innovation qui se sont déroulées à la Maison de l’Innovation.

La Maison de l’Innovation inaugurée en 2024, est un lieu qui héberge la filiale de valorisation et de transfert de l’université, Clermont Auvergne Innovation, les équipes de Clermont Auvergne Pépite pour l’entrepreneuriat étudiant, la Fondation UCA, des agents du service partenariat et valorisation du CNRS, CAP Europe et des services centraux de l’UCA (DRED, Pôle Partenariats et Territoires). Elle symbolise l’ambition de l’université pour l’innovation et l’entrepreneuriat.

L'activité de la recherche se déploie à l'UCA dans 36 laboratoires, 2 unités d'appui et de recherche, trois fédérations de recherche (Fédération des Recherches en Environnement ; Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes ; Fédération de Recherche Systèmes Microbiens) et la plateforme UCA Partner.

Ces structures reçoivent l'appui et l'accompagnement de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales et de quatre pôles :

- le pôle Appui au Pilotage et à l'Activité des Laboratoires (PAPAL) qui participe notamment au pilotage de la recherche
- le pôle Accompagnement des PROJETS de recherche (ACCPRO) : il a pour mission de sensibiliser les enseignants chercheurs de l'UCA aux opportunités de financement, et d'assurer le montage ainsi que le suivi des projets de recherche et de coopération internationale.
- le pôle Valorisation gère la négociation, et le suivi des différents contrats conclus par l'UCA avec des partenaires extérieurs (industriels ou non), le développement de la politique partenariale entre les laboratoires de l'UCA et les acteurs publics et associatifs et la gestion administrative, contractuelle et financière du service général UCA PARTNER. Il a aussi pour objectif de sensibiliser la communauté scientifique à la valorisation de la recherche publique.
- Le Centre D'excellence De Science Partagée En Auvergne (CESPAU).

Selon son rapport d'activité sur la recherche de l'année 2024, l'UCA a initié 439 contrats de recherche dont 355 contrats et avenants signés en 2024 pour un montant total de 3,02 M€.

Les types de contrats signés sont les suivants :

- 68 collaborations de recherche
- 20 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 18 accords de consortium
- 47 prestations de services
- 17 partenariats
- 59 accords de confidentialité (NDA)
- 26 contrats de transferts de matériels MTA
- 93 cessions de droits
- 1 contrats de prêt de matériel

Les contrats en gestion UCA PARTNER ont généré un total de 309 K€ dans le cadre de 25 prestations de services externes. 168 prestations internes ont aussi été réalisées pour un montant 113 K€.

Depuis 2024 s'agissant des prestations externes, UCA Partner peut créer des *Business Units* qui sont gérés par Clermont Auvergne Innovation. Les 4 plateaux concernés par ces *Business Units* sont APTURE DE GENES, DIGEST IV, COMPUWAVE et EVALSE.

S'agissant de la valorisation et du transfert technologique des contrats de recherche, 24 déclarations d'invention ont été signées et enregistrées en 2024.

Quatre logiciels ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes.

Dix brevets ont été déposés en 2024 (en 2023, 5 avaient été déposés ; en 2022 : 10 ; en 2021 : 11 ; en 2020 : 3 et en 2019 : 9)

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2024 se sont élevées en crédit de paiement (CP) à 97 M€ et 99 M€ en autorisation d'engagement (AE).

Les principaux risques :

Le rapport sur l'autoévaluation de la recherche réalisée en 2024 fait apparaître certains points de faiblesse :

- La complexité de l'organisation de la recherche et du lien formation-recherche (CIR, CIR, labex, fédérations, pôle, Instituts, Fondations, Laboratoires, écoles doctorales...) qui peut nuire à la compréhension.
- Une appropriation de la politique scientifique du site par certains laboratoires encore insuffisante.
- Une compétition entre interdisciplinarité et excellence disciplinaire.
- Une attractivité internationale et un rayonnement encore insuffisants, du fait de la faiblesse en matière de recrutement de chercheurs de haut niveau et de visibilité internationale, des difficultés pour les doctorant.es étranger.es pour obtenir leurs visas rapidement, d'un manque d'initiatives structurées pour attirer des chercheurs étrangers et renforcer l'insertion du site dans les réseaux académiques internationaux et d'une visibilité encore modérée (ERC, Nomination Scientifique, Prix...)
- Un financement trop dépendant des appels à projets (Recherche, PUI, ASDESR, SAPS...) :
Une grande partie des activités de recherche, d'innovation et d'inscription de la science dans la société sur le site repose fortement sur des financements compétitifs sur des durées limitées, ce qui pose un problème de soutenabilité des dispositifs et des actions à long terme et peut conduire à un certain éparpillement.
 - Une difficulté à sécuriser certains projets dans la durée.

La maîtrise des risques financiers :

Afin de soutenir sa politique scientifique interdisciplinaire à l'échelle du site, l'UCA, en tant qu'établissement coordinateur territorial, flèche chaque année une part significative (65%) de la dotation I-SITE CAP 20-25 aux CIR et aux programmes transverses, après présentation et validation devant le directoire élargi de l'Alliance UCA.

Les communautés scientifiques de l'UCA sont également soutenues à travers le budget de la recherche (~10 M€ /an voté chaque année en CR). Le financement de la recherche actuel dépendant largement de la réponse à des appels à projets compétitifs nationaux et internationaux (Région, ANR, Union européenne), la performance de la recherche n'est pas prise en compte dans la répartition des moyens UCA entre les différents domaines disciplinaires.

La structuration macro du budget recherche se décline en trois volets :

- une part consacrée aux dotations récurrentes des laboratoires, des écoles doctorales et des autres structures de recherche (31%);
- une part affectée aux contrats doctoraux (57 %);
- une part dédiée aux actions transverses, qui permettent à l'établissement d'exprimer des priorités de politique scientifique (12%).

Plus globalement, l'université a adopté par délibération de son conseil d'administration du 23 mai 2025, un plan d'action budgétaire 2025-2027 ; il consiste à fixer les modalités et les objectifs de l'établissement pour un retour à l'équilibre réel du budget et pour garantir la soutenabilité financière à moyen et long terme.

II– CLERMONT AUVERGNE INNOVATION

L'activité de l'exercice :

L'activité de CAI en 2024 est restée soutenue à l'exception de l'activité de maturation en retrait du fait de l'absence de refinancement du fonds de maturation par l'Etat.

Le nombre de contrats ou d'actions réalisées sont en nette augmentation en 2024 et montre le dynamisme de la filiale. Ils sont les suivants :

- 24 déclarations d'invention (16 en 2023),
- 9 dépôts de demandes de brevets (3 en 2023).
- 4 E-Soleau déposés (24 E-Soleau en cumulé – Le service E-Soleau permet d'obtenir une date certaine de création sur des résultats et/ou un savoir-faire, tout en gardant le secret sur les projets et/ou inventions associés encours.
- 2 Marque déposée (1 en 2023 - 10 Marques en cumulé).
- 55 RDV de détection dans les laboratoires.
- 64 projets en maturation ou co-maturation (8 en 2023).
- 8 Concessions sous licence (transferts de technologie : contrats d'exploitation signés avec des industriels ; 4 en 2023).
- 11 Projets de recherche ayant bénéficié d'un Chèque Recherche Innovation (CR2i).

S'agissant de l'entrepreneuriat, la filiale a examiné 38 projets de création ; cette analyse a permis l'entrée en incubation de 4 projets, 5 créations d'entreprise et une entrée en phase de démarrage post-crédation ; elle a accompagné 22 projets (40 en 2023), dont 13 sont entrés en incubation, 1 a été accompagné en phase de démarrage post-crédation et 3 projets en accélération.

Face au succès de l'expérimentation des *Business Unit* menée en 2023 (CaptGEN , Digest-iv, EvalSEM), la filiale a pérennisé la BU Digest-IV et conserve son objectif de lancer trois nouvelles BU par an.

La Business Unit est un plateau technique universitaire regroupant des équipements de pointe, des experts accessibles, qui propose des prestations sur mesure reposant sur un actif de propriété intellectuelle sur lequel Clermont Auvergne Innovation a investi significativement. CAI accompagne ce plateau à trouver son marché et à tester sa capacité à générer des revenus lui permettant de pérenniser son activité, et d'envisager la création d'une Startup Deeptech.

Dans le cadre de son activité d'investissement en maturation, CAI a pu finaliser plusieurs déclarations d'invention grâce au Chèque Recherche Innovation Impact. Elle a aussi déposé plusieurs dossiers en prématuration dans le cadre des Stratégies d'accélération.

Par ailleurs, CAI a décidé de revoir sa gestion de la maturation pour la monter en TRL (Technology Readiness Level ou niveau de maturité technologique) pluripporteur (CAI, UCA, INRAE, CHU, CJ, INP...) pluri fonds, alors que jusque-là, la gestion de la maturation par CAI était réalisée en mono porteur. Ce nouveau mode de gestion permet de couvrir le spectre des TRL (qui comporte 9 niveaux de maturité) et d'anticiper la prématuration et de développer le suivi du financement en post maturation.

Le TRL est un système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie.

Cette nouvelle gestion permettant d'aider au développement d'un projet de sa naissance à sa mise sur le marché, trouvera à s'appliquer dans le cadre de deux projets du site lancés en 2024 : **le projet SantéAdom** qui est un tiers-lieu d'expérimentation en santé numérique qui permet d'accompagner les startups et les professionnels de santé dans la co-crédation et l'évaluation de leurs projet et **le projet Fruits de Dôme** porté par Mond'Arverne Communauté lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur Territorial des Transitions Agricoles et Alimentaires ».

Les principaux risques :

L'activité de la société est très dépendante des fonds publics (subvention des comptes consolidées : 1.2 M€ en 2024 contre 1.8 M€ en 2023) ; ainsi l'absence de financement de la maturation par l'Etat en 2024 (suite au passage du financement France 2030 vers le futur financement récurrent sur le programme 172 de l'Etat) a entraîné de facto une baisse des projets.

Cependant, contrairement au modèle des SATT qui dépendent entièrement de l'Etat, le modèle économique de CAI permet de limiter le recours à la subvention de l'Etat seulement pour la maturation (financée dans le cadre du PIA3).

La société a bénéficié de plusieurs abandons de créances pour un montant total de 17.2 M€, de la part de l'EPIC Bpifrance lorsque celui-ci était actionnaire. Ces abandons de créances sont conditionnés à l'application d'une clause de retour à meilleur fortune. Cette clause trouvera à s'appliquer lors de la réalisation d'un bénéfice net fiscal au cours de trois exercices sociaux consécutifs et interviendra après constatation du bénéfice net fiscal du troisième exercice, à hauteur de 50% de ce bénéfice net fiscal. L'EPIC BPI est sorti du capital, mais la clause de retour à meilleure fortune subsiste et les conditions de retour à meilleure fortune restent inchangées.

La maîtrise des risques :

Pour pallier la réduction des subventions de l'Etat, CAI a privilégié le recours à sa trésorerie et a limité le nombre de nouveaux projets.

Par ailleurs, pour améliorer le suivi et la compréhension de leurs flux financiers, l'UCA et CAI ont adopté une démarche commune de contrôle interne qui a permis d'établir en 2024 une description détaillée des process ; elle se poursuivra par la rédaction des procédures manquantes et l'établissement d'une cartographie des risques et d'un plan d'action.

La société a obtenu la certification ISO 9001 en 2023 ; elle a été confirmée par le conseil de surveillance en 2024. Dans le cadre de cette certification qualité, plusieurs analyses de risques sont mises en œuvre pour l'entreprise dans sa globalité et pour des processus particuliers tels que financiers, fournisseurs, informatique, données... Des indicateurs qualité sont évalués pour déclencher le cas échéant des actions correctives lorsque les valeurs cibles ne sont pas atteintes. Il est envisagé d'inclure dans cette démarche-qualité les services de l'université.

III- CNEP

L'activité de l'exercice :

L'activité recherche du CNEP en 2024 a été marquée par les actions suivantes :

- la poursuite des deux projets collaboratifs actifs en 2024 sur la recherche de matériaux polymères biosourcés et biodégradables : CompostNet et BioMar ;

- un stage de professionnalisation M2 chimie pour poursuivre les travaux sur les membranes conductrices de protons ;

- un stage aménagé pour une étudiante ingénieur sportive Sigma sur l'étude des écarts de stœchiométrie constatés lors de vieillissements artificiels et naturel de polymères.

Les quatre domaines d'expertise des polymères réalisés par le CNEP sont :

- les photovieillissements artificiels et naturels des polymères : en accroissement en 2024 ;
- l'analyse de défauts et défaillance : stable par rapport à 2023 ;
- la caractérisation des matériaux polymères : en légère hausse en 2024 par rapport à 2023 ;
- le vieillissement hors lumière : activité en baisse.

La société est intervenue en 2024 essentiellement pour le secteur des transports, du BTP, des sports et loisirs, des matériaux et des industries électriques.

La filiale a comptabilisé un crédit impôt recherche de 224 k€ en 2023.

Les risques :

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, la société applique un dispositif de maîtrise des risques.

IV- CIDECO

Les projets R&D immobilisés en 2024 sont les suivants :

- SHM : Monitoring des structures : 138.04 k€ ; il permet d'identifier l'état de dégradation des structures et des ouvrages en service à partir des résultats d'auscultations au moyen de contrôles visuels et d'essais non destructifs et destructifs.
- GB : Gestion du patrimoine : 17.67 K€ ; système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.
- MAT : Béton Précontraint : 5.37 K€ ; il permet l'optimisation de la conception des ouvrages BP.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2024 s'élèvent à 626.24 K€ ; au 31/12/2024, leur valeur nette comptable s'élève à 236 K€.

Son chiffre d'affaires dans les comptes du groupe s'élève à 3 M€. Il est en augmentation depuis 2021 (+446 k€ par rapport à 2023); il permet de dégager un résultat d'exploitation positif de 206.67 K€.

La filiale a comptabilisé un crédit impôt recherche de 185.62 K€ en 2024.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

I – UCA

Les deux projets stratégiques pour l'activité de la recherche sont les suivants :

Le PUI CAP I-TERR (Clermont Auvergne Project Innovation et Territoires) : il vise à renforcer l'activité partenariale du site et la création de start-ups deeptech issues ou liées à la Recherche.

L'alliance universitaire européenne ARTEMIS (Alliance for Regional Transition, Equality, Mobility, Inclusion, Sustainability), qui a obtenu le statut d'université européenne par la Commission européenne en juin 2024. Le projet ARTEMIS constitue un levier stratégique et structurant majeur pour l'internationalisation du site. Dédiée aux enjeux de mobilité et de transition territoriale, l'université européenne labellisée pour une durée de 4 ans (2024–2028), comprend notamment un Work Package dédié à la recherche et un autre à l'innovation, en lien étroit avec les thématiques des Centres Internationaux de Recherche de l'UCA. Il comprend 8 établissements d'enseignement supérieur européens (France, Grèce, Italie, Roumanie, Belgique, Estonie, Allemagne, Norvège), ainsi que 2 Universités ukrainiennes et 80 partenaires associés issus de l'écosystème territorial et économique.

L'Université européenne ARTEMIS s'inscrit pleinement dans la stratégie d'établissement du site clermontois et constitue un catalyseur de coopération européenne. Il pose ainsi les bases d'un réseau structuré, pérenne et multidisciplinaire pour les années à venir qu'il conviendra de mobiliser pleinement autour des activités de recherche et d'innovation.

Sur le plan financier, l'université a mis en place un plan d'économie budgétaire qui devrait permettre de limiter la hausse de la masse salariale, de réduire les dépenses de fonctionnement, d'augmenter ses ressources propres et de revoir sa stratégie immobilière.

L'année 2026 sera consacrée à la sortie de l'expérimentation de l'EPE et à la mise en place du Grand Etablissement en application de l'article L717-1 du code de l'éducation.

II – CAI

La filiale envisage de faire rentrer en 2025 de nouveaux actionnaires dans l'actionnariat de CAI (Clermont Auvergne INP, CHU et Vetagrosup qui sont aussi membres fondateurs du PUI). De même doivent être signées les deux conventions de partenariat renforcé avec Clermont School of Business et le Centre Jean Perrin.

Par ailleurs, elle va continuer de tester ses différents modèles économiques (BU, prestations intégrées, entrepreneuriat).

La création des nouveaux Pôles d'Innovation Ouverts (PIO) est une nouvelle opportunité pour fournir ses services d'accélération, d'incubation et de développement de la recherche partenariale ou d'investissement sur des projets de co-maturation. (PIO)

Un PIO est une structure commune pour Investir une thématique où les industriels sont acteurs et volontaires pour travailler de concert.

Trois PIO ont été créés :

- BiOP (Biotech Open Platform) dédiée à la fermentation de précision et réunissant Danone ; DMC, Michelin et CACF
- Santé Adom qui réunit le CHU de Clermont-Ferrand, le Groupe VyV, Careline et Gutycare.
- Fruits de Dôme qui comprend une trentaine de partenaires

Les indicateurs financiers de la société devraient être positifs jusqu'en 2027, avec une tendance à la baisse en 2026 et une reprise en 2027.

III – CNEP

Ses perspectives sont les suivantes :

- Sur le plan environnemental, pour réduire sa consommation d'électricité, la filiale va investir dans l'achat de 3 enceintes de nouvelle génération.
- Sur le plan numérique: elle poursuit le développement de son logiciel de planification des ressources de l'entreprise (ERP).
- Sur le plan commercial, le personnel est formé au Marketing Digital, afin de détecter de nouveaux clients. La société a aussi également signé des partenariats avec des grands clients du CNEP.

La filiale prévoit une réduction de sa masse salariale suite à trois départs en retraite. Son business plan prévoit une hausse de son chiffre d'affaires et de son résultat en 2025 et en 2026.

IV – CIDECO

Ses perspectives sont les suivantes :

- la structuration de l'offre d'instrumentation des structures et ouvrages d'art, au niveau des trois axes : mise au point de produits calibrés, validation des algorithmes d'analyse des données, et renforcement des prospections commerciales ;
- le développement des techniques de diagnostic vibratoire pour les structures, et élaboration des algorithmes d'identification ;
- l'ouverture à l'international, au moyen de la construction de partenariats et de la participation à des manifestations ;
- la mise en place d'un nouvel axe de recherche scientifique sur la caractérisation des structures par les techniques ultrasonores.

La filiale prévoit la poursuite de sa croissance, avec des emplois supplémentaires et l'augmentation de son chiffre d'affaires.